Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1922)
Heft: 5-6

Artikel: Caisse de secours pour artistes suisses
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-625516

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les œuvres doivent arriver à Genève du 10 juillet au 30 juillet le plus tard.

Il y a un jury pour les œuvres de peinture et de l'art graphique et un jury pour la sculpture et l'architecture. Une moitié des membres et des remplaçants des 2 jurys sera nommée par les artistes envoyant des œuvres à l'exposition (voir notre circulaire aux présidents de section: établissement des propositions pour les jurys). L'autre moitié des membres et des remplaçants des 2 jurys sera nommée après par le Conseil fédéral sur une proposition du Département de l'Intérieur qui aura entendu auparavant la Commission fédérale des Beaux-Arts.

Résultat de la votation des sections: Propositions pour les jurys de l'Exposition nationale à Genève 1922.

Peinture et art graphique: Giov. Giacometti, Hermenjat, Blanchet, Auberjenois; Pellegrini, Baumberger, Paul Barth, Surbek.

Sculpture et architecture: Angst, Sarkissof, Foglia, Jaggi; Zimmermann, Hubacher, Roos, Paul Osswald.

Les membres de notre société voudront choisir parmi ces 8 noms et inscrire sur le bulletin de vote 4 noms; les noms de 2 artistes de la Suisse allemande et de 2 artistes de la Suisse latine (française et italienne) pour chaque jury. Il est bien entendu que les peintres et graveurs ne voteront que pour le jury de peinture et d'art graphique et que les sculpteurs et architectes ne voteront que pour le jury de sculpture et d'architecture.

— *Propositions pour la liste de 10 artistes*, qui ont le privilège d'envoyer 5 œuvres au lieu de 2:

6 Peintres: Blanchet, Hermenjat, Giov. Giacometti; Boss, Pellegrini, Sturzenegger. *3 Sculpteurs:* Haller, C. Burckhardt; Sarkissof. *1 Graveur:* Vallet.

Ces propositions seront remises au Département de l'Intérieur.

Caisse de secours pour artistes suisses.

Le 8e rapport de gestion pour l'année 1921 vient de sortir de la presse.

Le Comité a accordé des secours pour une somme de frs. 9028 à 13 artistes des cantons de Bâle, Berne, Genève, Neuchâtel, Tessin et Zurich. En outre il a été accordé pour l'assurance maladie frs. 885 à 4 artistes des cantons d'Argovie, Berne, Genève et Zurich.

Il est certain que les demandes de secours se seraient montées à un chiffre plus considérable si la Confédération n'était pas intervenue par le moyen de ses subsides. Les membres de notre Comité étaient mieux placés que quiconque pour juger du grand besoin dans lequel se trouvaient un grand nombre de nos artistes; aussi notre vice-président eut-il un entretien avec plusieurs membres du Conseil fédéral afin de les mettre au courant de la situation. Le résultat en fut un décret du Conseil fédéral permettant de prélever du fonds de chômage une somme de frs. 300 000 pour des achats d'œuvres d'art et l'organisation de concours.

En vue de l'exécution de ce décret le Département de l'Intérieur nomma une commission à laquelle appartiennent le président et le vice-président de la Caisse de secours et avant Noël il avait été acheté des œuvres d'art pour une somme de frs. 130 000.— Un grand nombre d'artistes ont ainsi pu éviter de s'adresser à la Caisse de secours qui sans cette subvention fédérale aurait certainement été mise à beaucoup plus forte contribution.

Les cotisations versées à la Caisse (frs. 1550.—), les provisions (frs. 6534.40), les intérêts (frs. 5832.40) et les dons (frs. 755.—) ont produit un excédent de recettes et une augmentation de fortune de frs. 3987.05. La fortune est à la fin de l'année de frs. 119 578.27.

Le Conseil d'Etat du Canton de Zurich a heureusement reconnu le caractère d'utilité publique de notre Caisse et lui a accordé la franchise des impôts. Nous devons ce résultat pour une bonne part aux démarches personnelles et à l'inlassable bonne volonté de M. le Dr. Linsmayer.

Les efforts du Comité, pour faire entrer la Caisse en possession de sommes qui lui sont dûes, se heurtent dans maint cas non seulement à de l'indifférence, mais à de la mauvaise volonté manifeste. Pour en citer un exemple, le Comité n'a pas réussi jusqu'ici à obtenir les sommes qui sont dûes à la Caisse chaque année sur les commandes faites par le Conseil d'Etat du Canton de Bâle-ville. Une tentative faite pour intéresser à la chose le Département en question n'a amené jusqu'ici aucun résultat. Cette expérience est regrettable et décourageante et le Comité ne peut admettre

que certaines personnes se dérobent à leur devoir et frustrent ainsi la Caisse. D'un autre côté il lui répugne de faire rentrer les sommes dûes par la voie de la justice. Les Comités des sections de la Société suisse des Beaux-Arts et de la Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes suisses sont priés de bien vouloir, dans des cas semblables, appuyer les revendications du Comité de la Caisse.

Le Comité qui par ses soins a de nouveau assuré l'état et la marche satisfaisants de la Caisse, se compose, comme pour l'exercice précédent, de MM. Dr G. Schaertlin, président; S. Righini, vice-président; J. H. Escher-Lang, trésorier; C. Vogelsang, secrétaire; W. Röthlisberger, assesseur.

Les versements pour la Caisse de secours doivent se faire au Compte de chèque postal Zurich VIII 4597.

— Le 20 mai a eu lieu l'assemblée générale au Kunsthaus de Zurich. Le Comité a été renommé pour une période de 2 ans. Il a été décidé de créer un fonds inaliénable de frs. 100 000, but prévu et souhaité dès la fondation de la Caisse.

La Caisse de secours attend avec confiance le résultat de ses démarches auprès du Kunstverein et de la Soc. P. S. A. S., demandant que ces sociétés traitent les non-accomplissements des devoirs de leurs membres envers la Caisse comme les non-accomplissements des devoirs statutaires des dites membres.

COMMUNICATIONS DES SECTIONS

La **Section de Fribourg** a renoncé pour cette année à son exposition ordinaire, pour permettre à un de ses membres, le peintre Brulhart, de montrer une centaine de ses œuvres; ceci en témoignage de haute estime et par esprit de solidarité. L'exposition Brulhart a lieu à la Grenelle à Fribourg, du 20 mai au 12 juin.

---

† Hermann Röthlisberger.

Nous venons de perdre en ce cher camarade un connaisseur distingué de l'art et de son application, un ami sincère des artistes qui l'ont toujours trouvé à leur côté aux heures difficiles. Nos regrets vont aussi au «Werk» qui perd en Hermann Röthlisberger son premier soutien.

DRUCK VON GEBR. FRETZ A.G. ZÜRICH